

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance.
Annonces... 25 c. à la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés,
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.
LOT (DÉPARTEMENTS LIMITROPHE)
1^{er} mois... 5 fr.
3^{es} mois... 14 fr.
6^{es} mois... 26 fr.
1^{er} an... 46 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
1^{er} mois 6 fr., Six mois 14
fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.
Le Journal du Lot, très-répandu et le
seul du département paraissant trois
fois par semaine, publie les annonces
judiciaires et administratives à 3 centimes
la ligne de 45 lettres et au-dessus.
Il imprime, au même taux, les
placards judiciaires.

Cahors, le 13 Janvier 1872.

L'Assemblée nationale, passe en revue les divers systèmes d'impôt à établir. Il est bien regrettable que les députés appartenant au monde financier, entr'autres MM Alfred André, de Soubeyran et Wolowski se soient prononcés contre l'impôt des valeurs mobilières; car il est à craindre que l'on ne soit obligé d'imposer les matières premières ou de grever encore la propriété rurale, si ces députés parviennent à obtenir la majorité dans le vote.

Un seul membre de l'Assemblée nationale, parmi ceux qui sont connus par leurs relations financières, a combattu vivement et à deux reprises tout impôt qui frapperait encore les campagnes. C'est avec une légitime satisfaction que nous nous empressons de dire que ce député est M. Pagès Duport.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 10 janvier.

Voici, d'après le Journal officiel, le discours de M. Pagès Duport :

Messieurs, je viens demander à l'Assemblée de vouloir bien procéder le plus tôt possible au vote sur l'impôt du revenu des valeurs mobilières. La discussion dure déjà depuis assez longtemps, et je crois qu'il est nécessaire d'aboutir à un vote. Je demande cependant à répondre, en quelques mots, à l'aide de chiffres et de faits au principal argument qui a été développé à cette tribune contre l'impôt du revenu des valeurs mobilières.

On a dit : C'est un impôt sur le capital, et il produira sur le marché des effets publics un résultat très-désavantageux.

Je prétends, messieurs, qu'il y a des exemples qui prouvent le contraire. Il y a quelques années, un impôt de 40 centimes environ a été établi sur la rente italienne, qui valait alors 40 ou 45 fr. ; deux années plus tard, cet impôt a été élevé à 66 centimes. Alors la rente italienne valait 50 fr. aujourd'hui elle vaut 69 ou 70 fr. Pourquoi ? Parce que, grâce à l'impôt, l'Italie a marché vers un certain équilibre financier, et que le crédit public du nouveau royaume a augmenté.

En Autriche, le même fait s'est produit. Un impôt ou plutôt une retenue de 16 p. 100 a été établie en 1868 sur les fonds autrichiens. L'honorable M. Magne, alors ministre des finances, adressa toutes sortes de réclamations au gouvernement autrichien; le gouvernement autrichien maintint l'impôt. On aurait dû croire, d'après les raisonnements qui ont été apportés à cette tribune, qu'une perturbation profonde se produirait sur tous les marchés où se négocient les fonds autrichiens. Il y a eu au contraire grande et durable amélioration, parce que, grâce à cette retenue de 16 p. 100, grâce à cet impôt, l'Autriche, comme l'Italie, a pu marcher vers l'équilibre

de ses finances.

M. Wallon. C'est une vraie banqueroute, cela!

Un membre. C'est une confiscation!

M. Pagès Duport. C'était une retenue de 16 p. 100, et on nous demande aujourd'hui sur le revenu un impôt tout à fait minime de 3 p. 100 seulement; nous n'avons donc pas besoin de comparer notre situation à celle de l'Autriche; nous ne voulons pas arriver à une retenue de 16 p. 100, qui, comme on l'a dit, serait une véritable confiscation.

Mais l'objection est pour ma thèse un argument a fortiori. Si le marché des valeurs autrichiennes s'est amélioré, il en doit résulter forcément que notre marché public restera complètement insensible à un impôt de 3 p. 100 au sujet duquel on nous fait tant de sombres prédictions!

Il y a un autre exemple, et celui-là, chez nous. En 1857, l'honorable M. Magne a présenté au Corps législatif et au Sénat une loi en vue d'un impôt de 30 ou 40 cent. pour représenter les droits de transmission des valeurs, et notamment des obligations. Alors comme aujourd'hui on a dit: C'est un impôt sur le capital, c'est un impôt qui troublera le marché des effets publics.

Eh bien, les obligations qu'on frappait d'une retenue de 30 ou 40 centimes valaient à ce moment-là 275 fr.; depuis, elles n'ont pas baissé; au contraire, elles se sont élevées à 340 et même à 350 fr. jusqu'en 1870. Actuellement elles valent encore 290 à 300 fr.

Il n'y a donc eu aucun trouble dans le passé, ni en Italie, ni en Autriche, ni en France, quand on a adopté des mesures pareilles à celles que proposent la commission du budget et le Gouvernement.

Où, messieurs, nous devons le plus tôt possible adopter cet impôt sur le revenu des valeurs mobilières, parce qu'il faut arriver à équilibrer nos finances, à relever le crédit, à combler le déficit de 247 millions que nous avons devant nous.

Ce déficit, permettez-moi de le dire, je voudrais le réduire d'une manière considérable en renonçant à l'amortissement, et sans frapper en quoi que ce soit l'agriculture, déjà trop chargée.

Je crois que si l'on retranchait de la somme à voter de 247 millions d'impôts les 200 millions que le Gouvernement veut consacrer à l'amortissement. Il serait très-facile ensuite de trouver les 47 millions indispensables.

Un membre. La question de l'amortissement a été résolue.

Un autre membre. Et la Banque de France ?

M. Pagès Duport. On rembourserait la Banque à l'aide des emprunts qui doivent inévitablement venir. Il serait même facile d'arriver, par la suppression momentanée de l'amortissement, à un excédant des recettes sur les dépenses, et véritablement ce n'est que lorsqu'il y a excédant de recettes qu'on peut parler d'amortissement.

L'amortissement n'est pas utile, quand on n'est parvenu qu'à obtenir l'équilibre dans le budget; il ne peut être sérieux et praticable que lorsqu'il y a un excédant des recettes sur les dépenses. C'est quand ce but sera atteint que nous pourrions chercher à restaurer l'amortissement. Mais nous ne devons pas y songer dès aujourd'hui, à la veille des emprunts qui serviront à payer la Prusse.

Le rapport de M. Buisson, sur la question du maintien de l'Assemblée à Versailles, est une œuvre si importante et si remarquable que nous nous empressons de la reproduire en entier :

Messieurs, vous avez décidé, à Bordeaux, le 40 mars 1871, « que le siège de vos délibérations serait transporté à Versailles. »

Le 8 septembre de la même année, vous avez été amenés à déclarer de nouveau « que l'Assemblée nationale, le pouvoir exécutif et les ministres continueraient à y rester. »

Cependant, à trois mois de distance, au début d'une session, et, si l'on tient compte de l'interruption des travaux législatifs, presque au lendemain du jour où vous aviez ainsi, par un vote formel, souligné votre volonté, nos honorables collègues MM. Duchâtel, Humbert... vous proposent de revenir sur une double décision.

Pour si haute qu'elle soit, il n'est pas de juridiction qui pût admettre, sans dommage pour son autorité, le rappel à des délais aussi rapprochés d'une même prétention.

A droite et au centre. C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !

M. Buisson (de l'Aude). En repoussant l'urgence demandée par l'auteur de l'une des propositions, l'Assemblée a déjà laissé voir ses impressions et fait pressentir qu'elles seraient les résolutions de sa commission d'initiative. Sa force morale est le dernier appui de l'ordre en France; elle le sait; elle sait aussi que les Assemblées, dans notre pays, doivent surtout compter sur elles-mêmes pour défendre leur prestige avec un soin jaloux. (Approbation sur les mêmes bancs.) Or, ce prestige, il serait amoindri par la mobilité, l'incertitude dans une question si grave; il ne peut que se relever au contraire, par la netteté, la fermeté de l'attitude et l'esprit de suite dans les déterminations. (Nouvelle approbation.)

La politique, toutefois, ne saurait se réduire ou s'astreindre à des règles de procédure et à la seule considération de notre dignité.

Telle est, sans doute, la pensée qui a porté nos honorables collègues à reproduire leur opinion, et le Gouvernement à appuyer d'un certain ordre de motifs, en déclarant, néanmoins, dans le sein de la commission, comme il l'avait fait à Bordeaux, à la tribune, qu'il n'élèverait point, dans la discussion, de question de cabinet. (Très-bien !)

Dans ces matières qui sont en dehors des partis, car elles donnent occasion aux hommes d'une même opinion d'y produire, avec une conviction pareille, des solutions différentes, votre souveraineté doit se mouvoir en pleine liberté, sans être gênée par des considérations de discipline parlementaire.

M. le duc de Marmier et M. le vicomte de Lorgeril. C'est vrai ! — Très-bien ! (Rires sur quelques bancs à gauche.)

M. Buisson. (de l'Aude). Il y a toujours eu deux partis à prendre en face de ce qu'on appelle les questions brûlantes : en finir; ne les accepter, ne les résoudre que sous l'empire de la nécessité. Cette politique prudente a été jusqu'ici celle du Gouvernement et de l'Assemblée. Elle s'explique d'elle-même. Elle est commandée par notre bon sens et le patriotisme, impérieusement absolument. Nous avons été bien souvent tentés d'en adopter une autre; tentés par les événements, tentés par nous-mêmes, par nos passions, par notre ardeur, car les temps de crise apprennent aux plus timides à faire bon marché d'eux-mêmes et inclinent tous les hommes aux partis hasardeux : une chose a retenu cette Assemblée, son honnêteté, sa probité. A l'heure qu'il est, cette chose la retiendra encore : elle ne se sentira pas le droit d'exposer à une chance défavorable ou douteuse le sort et la liberté d'un pouvoir qui porte à un degré si redoutable la responsabilité des destinées de la patrie. (Très-bien ! très-bien !)

Moins préoccupé d'assurer l'avenir que de sauver ce qui importe d'abord en politique, le présent, l'ordre public dans le présent. M. le Président de la République nous disait à Bordeaux avec une grande sagesse : « Organisons, car nous sommes unis pour organiser; évitons les questions constitutives qui pourraient nous diviser. » Et parmi ces questions, l'une des plus grandes, ajoutait-il, c'est le choix de la capitale.

Puis, résumant en quelques mots l'esprit général de ce célèbre discours du 10 mars qu'on pourrait appeler le discours pour Versailles... (Sourires) il continuait :

« Telle a été la pensée qui nous a animés en vous proposant d'aller à Versailles et de ne pas aller ailleurs. Nous n'avons pas pu faire un pas de plus, car c'était résoudre une de ces questions que nous devons réserver pour rester unis. » Très-bien ! très-bien !

Au 8 décembre, cette question est-elle donc autre qu'au 40 mars, surtout qu'au 8 septembre ? L'état de Paris, son calme relatif, ses dispositions électORALES les désirs ou les illusions d'une portion très-notable de sa population, n'ont pu la faire changer de nature.

Depuis que nous avons adhéré aux paroles de M. le Président de la République et que nous leur avons donné, par un vote, la valeur d'un contrat synallagmatique, que s'est-il passé, d'ailleurs, qui puisse autoriser l'une des deux parties à en demander la résiliation, ou les porter toutes deux à le déchirer de concert ?

L'instinct conservateur du pays avait entrevu vaguement la question de Paris durant la guerre et le premier siège. Avec sa lucidité habituelle, M. Thiers l'a dégagée, qualifiée, vulgarisée, accentuée. Les événements l'ont précisée avec une vigueur qui passe de beaucoup la puissance des hommes d'Etat auprès des peuples, car ils l'appellent, de son vrai nom, le doigt de Dieu. (Rumeurs sur quelques bancs à gauche. — Vive approbation sur un assez grand nombre de bancs.) Quoi qu'il arrive désormais, la terrible Commune de 1871 a gravé en traits ineffaçables dans l'esprit de la nation ce fait inouï : une révolution parisienne de deux mois, disproportionnée, sauvage, plus armée pour vaincre pour s'imposer, pour détruire qu'on n'aurait même osé l'imaginer, est restée, pour le pays, une sédition, une émeute ! L'existence du gouvernement de la France n'a pas été un instant compromise à Versailles. L'épreuve a été poignante; elle eût été mortelle, si l'Assemblée nationale, victime des illusions généreuses de quelques-uns de ses membres, eût consenti à s'enfermer dans Paris. (Vif mouvement d'approbation à droite et au centre. — Protestsations sur quelques bancs à l'extrême gauche. — Nouvel et plus vif mouvement d'approbation à droite et au centre droit.) C'est là, à tout jamais, dans la question, un fait dominant. Qu'on ne parle donc plus de jalousie rurale, d'antagonisme, d'étroit mauvais vouloir contre une ville, de dissension malsaine entre la tête et les membres; nous serions les plus aveugles des politiques, si nous refusions de constater l'impression profonde de la France conservatrice, et de la traduire politiquement en continuant ce que M. le Président de la République a appelé une intermittence dans l'histoire de Paris, siège du Gouvernement.

Pour ne parler que du présent, et tout en réservant l'avenir, qu'il n'y a jamais intérêt à engager légèrement en politique, il semble que cette France entend, tout au moins, préparer et résoudre ces questions délicates, inséparables des émotions populaires, à son temps, à son heure, dans une paix, une liberté, et une sécurité indubitables, hors de sa capitale. (Très-bien ! très bien ! à droite et au centre droit.)

Si l'on voulait, dès à présent, changer le plan primitif et aborder les questions qui divisent, du moins faudrait-il le dire, car celle-ci fait partie d'un ensemble et n'est pas la plus pressante.

Dominée par ces considérations et par le respect de vos décisions antérieures, la commission d'initiative a donc pensé qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes pour interrompre le cours de vos travaux de réorganisation par des débats intempestifs, et elle vous propose, à la majorité de vingt voix contre dix, de ne pas prendre en considération les deux propositions de M. le comte Duchâtel et de MM. Humbert, Ch. Rolland...

Néanmoins, la question est assez grave pour qu'elle ait cru devoir faire suivre ses conclusions de quelques explications sommaires.

Elle a eu l'honneur d'entendre M. le Président de la République; deux fois M. le Ministre de l'intérieur s'est transporté dans son sein; trois longues séances ont été consacrées à discuter le fond du débat, sous les points de vue les plus divers. Entrer dans le résumé de la discussion ne serait point conforme aux traditions de vos commissions d'initiative, nous nous bornerons à indiquer brièvement à l'Assemblée les objections qui ont été produites contre les conclusions de la majorité, sans ébranler ses conditions.

Les difficultés d'administration et de gouvernement, résultant de la division des services et de la résidence à Versailles du Président et des ministres, ont été exposées avec une grande force, dans leur ensemble et dans leurs détails, dans leurs rapports avec la politique intérieure comme avec la politique

extérieure. Il est impossible de leur donner un relief plus saisissant que ne l'a fait le gouvernement dans la commission d'initiative. Il y a là, certainement, des éléments très importants pour la solution, des raisons très considérables ; mais elles n'ont paru à votre commission, ni principales dans la question, ni, par conséquent, décisives.

Tout d'abord, si elles sont aussi pressantes qu'on nous les montre aujourd'hui, comment se fait-il que le ministère n'en ait pas fait, au 8 septembre, la base d'observations ou même d'une opposition formelle ? (Mouvement.)

En second lieu, ces difficultés fussent-elles plus nombreuses encore, on peut toujours répondre que Versailles, ce quartier stratégique de Paris, est le lieu de France où elles peuvent le plus aisément être atténuées, sinon supprimées.

Tout au plus serait-ce un motif d'étudier à nouveau les modifications d'organisme, les combinaisons pratiques propres à diminuer un mal que personne ne songe à contester.

Les objections politiques sont plus graves. On nous a dit : « En restant à Versailles, vous êtes en contradiction avec la nature des choses et avec l'histoire, en dehors du foyer, en dehors du mouvement de la vie politique. Vous donnez pour mot d'ordre aux partis dangereux, la rentrée à Paris : vous leur livrez votre capitale. » De telles observations soulèvent dans les esprits les plus convaincus des matières à réflexions très sérieuses, très anxieuses, car nous sommes avant tout une Assemblée politique et nous devons être dominés par des considérations de cet ordre. Il a semblé, pourtant, à votre commission que ceux-là qui faisaient de Paris, d'une manière absolue, le centre de l'opinion, se reportaient peut-être trop à une époque parlementaire, où toute la politique consistait dans une sorte d'union et de commerce entre la tribune de nos assemblées, la presse parisienne, les salons de Paris. (C'est cela ! — Très bien !)

La pratique du suffrage universel rendu à lui-même, ayant conscience de sa force, de son rôle, du développement de la vie municipale et de la vie départementale que vous avez institué et favorisé, sont de nature à modifier profondément ses conditions, ses notions anciennes. Déjà la transformation est commencée. Le suffrage universel montre, sinon on dit du sens, du moins de la tactique politique. (Rumeurs à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite et au centre.) Il a appris à obéir, ce qui est le commencement de la science du commandement. L'influence du journalisme parisien est sensiblement amoindrie, celle de la presse de province naît ou s'accroît. Tout en tenant compte des goûts oratoires de la nation et de son faible pour la littérature politique, on ne peut, sans être prophète, prévoir et annoncer que nos Assemblées deviendront de plus en plus des assemblées d'affaires, et que la politique, de moins en moins concentrée dans un foyer, se répandra de plus en plus dans le pays. (Très bien !)

S'il était vrai que l'Assemblée manquât d'informations sur la marche de l'opinion, il serait urgent d'y pourvoir par des mesures qui sont du ressort de son administration intérieure, sans qu'il y ait là une raison suffisante pour nous ramener à Paris.

Quant à fournir un prétexte aux partis sans scrupule qui fomentent le désordre, parce qu'ils n'ont plus d'espoir et de raison d'être que dans la terreur et l'abaissement qui sont la suite du désordre, les mots d'ordre ne leur manqueront jamais. (Sourires.) Aujourd'hui c'est Paris, demain ce sera l'annihilation ou la dissolution. Il est même à remarquer qu'ils en ont plusieurs à la fois. (Rires.) car ils vous appellent ouvertement aujourd'hui dans la capitale, non pour tirer profit de votre présence, mais pour vous disperser ou vous contraindre. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite et au centre.)

Enfin, a-t-on ajouté, il y aurait urgence pour l'Assemblée nationale, de manifester sa force en bravant les difficultés ou les périls du séjour à Paris. Le pays ne croira en elle, l'Europe ne croira à la victoire définitive de l'ordre qu'en nous voyant reprendre possession du palais Bourbon. Prestige, confiance, crédit, succès des emprunts futurs, développement du travail et de la production proportionné à l'énormité de notre dette sont à ce prix.

Rien de plus contestable que ces affirmations. (Rumeurs à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.) En réalité, l'industrie proprement dite ne reprendrait une grande activité ; elle ne peut suffire aux commandes et ne comblera pas de sitôt l'arrière d'un an. Elle ne vous demande pas autre chose que de rester unis sur le terrain où vous vous êtes placés, de fuir les occasions de trouble, les débats stériles, et d'exiger d'autant plus rigoureusement le respect des lois qu'elles ont été plus méconnues. (Très bien ! au banc du centre droit et de la droite.) C'est le commerce de Paris qui se plaint. Il attribue à notre absence ce qui est le résultat inévitable de l'appauvrissement de la France par la guerre et de l'insécurité créée par les monstruosités de la Commune et la révélation des formidables complots de l'Internationale. (Approbation sur les mêmes bancs.) Des blessures comme celles de la France et de Paris, en 1871, ont, sur la constitution tout entière du corps social, sur sa santé, sur son économie, des effets désastreux. Il faut toute la légèreté nationale pour imaginer qu'elles puissent être guéries en quelques mois, et par un simple expédient, comme le retour de l'Assemblée à Paris. (Assentiment sur les mêmes bancs.)

Pour l'Europe, elle n'a pas assisté comme nous à la formation de ce courant irrésistible de conservation, de préservation, de défiance politique justifiée et raisonnée qui nous commande d'attendre et de laisser à l'avenir le soin de résoudre la question. Elle a d'ailleurs prouvé, par sa participation à l'emprunt de deux milliards, qu'elle n'attendait pas la rentrée de l'Assemblée au palais Bourbon pour avoir confiance dans notre avenir. (C'est vrai ! — Très-bien !)

Si nous avons cru voir dans les dispositions des conservateurs de province ou de Paris un entraînement irrésistible, passionné, de la jalousie ou de la peur, nous n'eussions certes pas cédé ; ne cédon pas davantage aux illusions du commerce de la capitale ou à une opinion hypothétique de l'Europe.

Les pouvoirs publics s'affirment de deux manières : ou par la hardiesse imprudente des décisions que le succès absout quelquefois, ou par la fermeté patiente, inébranlable dans une résolution sage une fois exprimée, qui aboutit infailliblement. Malgré les contradictions considérables du cinquième de ses membres, de toute la presse de Paris, l'Assemblée, obéissant à Bordeaux à une véritable inspiration de salut public, a proclamé énergiquement sa volonté ; les démonstrations qui ont suivi ne peuvent que la confirmer dans ses desseins. (Très-bien ! au centre droit et à droite.)

Après une série de bouleversements et de révolutions commençant par la domination d'une Commune de Paris et finissant par l'écrasement d'une Commune de Paris, est-il donc si étrange que le pays hésite encore à passer par les mêmes chemins ? La France n'est pas un édifice à étayer, c'est un édifice à reprendre par la base. La situation est neuve, douloureusement neuve ; nombre de dispositions le seront dans la nouvelle reconstruction. Ne nous laissons pas distraire de ces réédifications laborieuses. Elles exigent une grande largeur, une grande indépendance de vues ; mais elles demandent avant tout un universel accord dans le sacrifice.

Au sein de l'Assemblée, les partis en font chaque jour. Les uns ajournent leurs espérances, oublient leurs affections ; les autres, malgré les enseignes du pouvoir, comprennent qu'ils doivent ménager les susceptibilités du pays et restent vis-à-vis des fonctions publiques dans une discrétion relative. (Sourires et chuchotements.)

De son côté, le Gouvernement voit son travail doublé par l'éparpillement des services. Dans la France, chacun donne son concours ; quelques-uns, les plus à plaindre, en supportant pour le compte de la communauté, les tortures de l'occupation étrangère ; tous, par le travail, par l'impôt, Paris ne voudra pas rester en arrière. Son patriotisme reconnaîtra, dans votre voix, dans votre volonté, la voix et la volonté du pays contre laquelle il n'y a ni province ni ville qui ait le droit de prévaloir. (Mouvement. — Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre droit.)

Il sait que la nation et l'Assemblée se souviennent bien moins de ses fautes que de ses malheurs. Elles rendent pleine justice à son dévouement durant la guerre. Oui, avec Strasbourg, Metz, Belfort... Paris a contribué à sauver l'honneur de la France. Il a donné au monde le spectacle exceptionnel dans l'histoire, le spectacle invraisemblable d'une population de deux millions d'habitants animée du même esprit de résistance que l'armée, acceptant la souffrance, voulant souffrir davantage, voulant mourir plutôt que de se rendre. (Sensation profonde.) Vu à distance, à la distance où la misère des détails doit disparaître, son siège mémorable conservera cette qualité rare en tout temps, la grandeur. (Nouveau mouvement. — Très-bien ! Il ne s'agit donc pas de punir Paris, mais suivant une expression odieuse, une expression de discorde, mais de rechercher les conditions les plus sûres pour relever la France et Paris de leurs ruines.

Restons donc à Versailles, (Oui ! Oui ! — Très-bien ! au centre droit et à droite. — Rumeurs à gauche.) loin des manifestations, des démonstrations sans armes, des ébullitions d'un foyer à peine refroidi, dans le travail sans trêve, dans le recueillement. Chaque journée d'ordre et de paix se porte au crédit de l'établissement actuel et profite à ceux-là sur tout qui se montrent les plus pressés à courir les hasards de Paris. L'essai de la République se fait ici bien plus sûrement que dans la capitale. En insistant pour le poursuivre dans des conditions meilleures, plus pacifiques, à l'abri de toute surprise, l'Assemblée nationale aura mis à couvert, devant le pays et devant l'histoire, la loyauté de ses intentions. (Vive approbation et longs applaudissements à droite et au centre droit.)

A la fin de la séance, l'Assemblée a décidé, contrairement à la demande de M. Dahirel, qu'elle ne délibérerait sur les conclusions du rapport qu'après le vote des lois d'impôt. M. Thiers a insisté dans ce sens, mais son intervention dans le débat a soulevé de vifs murmures.

Deux discours ont été prononcés contre l'impôt sur les matières premières par M. Thisard et le duc Decazes.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 44 janvier.

M. Thiers a été ce matin une longue conférence avec M. Pouyer-Quertier, M. Ozenne et le directeur général des douanes. L'impôt des matières premières a été naturellement l'objet de cette conférence. On assure que le président de la République et le ministre des finances ont réuni à cet égard une foule de faits très-concluants et qui seraient de nature à faire pencher définitivement la balance en faveur de cet impôt, malgré les répugnances qu'il n'a jamais cessé de soulever dans l'Assemblée. M. Pouyer-Quertier s'attachera à démontrer que cet impôt est le seul dont on puisse espérer un soulagement efficace pour nos finances, et il citerait l'exemple des Etats-Unis. Je ne sais si le ministre parviendra à convaincre l'Assemblée, mais il peut s'attendre à rencontrer des contradicteurs fort sérieux et à qui les faits ne manqueront pas non plus. La grande réunion des industriels et de commerçants tenue hier soir à Paris, est à cet égard très-significative et l'ordre du jour qui y a été adopté devrait bien convaincre le gouvernement qu'il faut, chercher partout ailleurs que dans une élévation des droits de douane les moyens de faire face aux charges énormes que nous a léguées la plus malheureuse de toutes les guerres.

On assurait hier soir, que M. Thiers ne serait pas éloigné aujourd'hui d'accepter le rétablissement des anciens droits sur le sel, si courageusement proposé par l'honorable M. Rozeure (de l'Ardèche). On dit aussi que M. Magne est résolu à soutenir à la tribune les deux propositions qui ont fait le fond du discours prononcé hier par M. Pagès Dupont, c'est-à-dire l'impôt des valeurs mobilières, et la suppression ou tout au moins la réduction de l'amortissement.

La commission du budget se réunira aujourd'hui ou demain pour se constituer. On pense qu'elle élira pour président M. Vitet. Le président de l'ancienne commission, M. Benoist-d'Azy, refuserait, dit-on, ces fonctions. La commission actuelle compte 17 membres sur 30 de l'ancienne commission. Les treize membres nouveaux, sont :

MM. Veillard, Magne, Passy, Daru, Vitet, Maille, Soubeyran, Desbassay, André (Charente), Langlois, Guibal, Duclerc et Wilson.

Le rapport de M. Buisson (de l'Aude) sur le retour à Paris, a été communiqué à l'Assemblée. Ce document qui indique un talent littéraire incontestable, est aussi conçu dans un remarquable esprit de modération, bien qu'il se prononce naturellement contre le retour à Paris. Sur la demande de M. Thiers, l'Assemblée a décidé hier que la discussion de cette grosse question viendrait après le vote des lois d'impôts, ce qui équivaut, probablement, à une quinzaine de jours. Ce fait semble indiquer que le gouvernement a abandonné la pensée qu'il avait manifestée d'abord, de faire renvoyer le projet à une commission spéciale. Il y a donc maintenant tout lieu de croire que la question sera traitée à fond par l'Assemblée vers le 25 de ce mois, et qu'à cette époque on saura à quoi s'en tenir sur le siège définitif du Gouvernement et de l'Assemblée. Une foule de personnes qui font tous les jours le voyage de Paris à Versailles, attendent avec impatience le moment de savoir si elles doivent enfin prendre des abonnements au chemin de fer.

La légère affection à l'œil dont souffrait M. Thiers est en pleine voie de guérison. C'était une légère fluxion qui de la paupière avait gagné la pommette du côté gauche, mais où l'œil lui-même n'était nullement intéressé.

La commission chargée d'examiner le projet de restitution des biens de la famille d'Orléans tient aujourd'hui une nouvelle séance.

Le centre gauche doit discuter demain les propositions de M. Ernest Picard que je vous ai signalées avant-hier. On m'assure que la fraction du centre gauche, qui se réunit à Paris, à l'hôtel du comte Rampon, rue de Varenne 18, examinera ce soir même ces propositions, dont on s'est ému aussi, quoique pour des motifs différents, à la réunion des Réservoirs. On dit que, par suite de cette émotion, un beaucoup plus grand nombre de membres des Réservoirs assisteront demain soir à la réunion hebdomadaire du vendredi.

On dément le bruit que M. Hénon ait donné sa démission de maire de Lyon.

La commission des grâces a communiqué lundi la peine de mort, prononcée contre Marotteau, en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'affaire Blanqui viendra vers le 25 janvier devant le 4^e conseil de guerre.

On prête à quelques membres de la droite l'intention de provoquer un vote de censure contre deux députés, MM. Pierre Lefranc et Maurice Rouvier, à l'occasion des articles violents contre l'Assemblée, publiés par l'un dans un journal de province, et par l'autre dans une feuille radicale de Paris.

Quelques députés de la gauche se proposent, de leur côté, de diriger une interpellation contre le séjour un peu trop prolongé du duc de Broglie en France. Ils attendent, dit-on, pour cela que M. E. Picard soit retourné à Bruxelles.

Le prince Orloff, actuellement à Bruxelles, est attendu à Paris, le 15 janvier.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Jamais il n'y a eu de manifestation plus énergique contre la République qu'au 8 février.

Elle était si unanime, si spontanée, si éclatante que personne n'a songé à nier son caractère. Ceux contre qui elle était dirigée n'ont pu dire que cela : C'est une surprise.

Eh bien ! quel compte a-t-on tenu de la volonté de la nation ainsi exprimée ? Les faits répondent. Les Dufaure et les Simon ont été ministres ; les Jules Ferry, les Picard, les Vautrain sont restés favoris, et les préférés de M. Gambetta ont gardé leurs fonctions. Quand les pauvres conservateurs se permettaient de faire remarquer que la France s'était prononcée contre les hommes du 4 septembre, on se plaignait de tracasseries systématiques !

Avec ce système-là, on a refait le bonapartisme et permis aux rouges de former leurs rangs.

Ordre

Un des périls les plus graves et les plus manifestes de l'intervention assidue du chef de l'Etat dans les débats les moins relevés, c'est le risque chaque jour renaissant non plus d'une crise ministérielle mais d'une crise gouvernementale. Qu'un ministre soit battu dans une discussion, que le ministère en bloc ait le dessous dans un vote, le mal est réparable, et on en est quitte par les frais d'un cabinet nouveau ou modifié.

Quel embarras, au contraire, et quelles difficultés si, en s'engageant avec autant de fougue qu'il fait dans la mêlée parlementaire, M. Thiers venait à essayer personnellement et directement un échec ! Quel parti prendrait-il ? Dévorerait-il l'affront de sa défaite ou descendrait-il du pouvoir ?

Dans les deux cas, la situation du pays serait gravement affectée.

Au jour des élections générales, la question se posera entre les deux solutions possibles, c'est-à-dire entre le radicalisme et l'Empire. On a cru faire merveille en nous refusant l'appel direct au peuple ; on s'est imaginé que par ce refus on nous écartait. C'est une erreur qu'il faudra bien reconnaître.

Nous demandons instamment l'appel au peuple, parce que c'est notre principe, parce que l'investiture donnée directement au pouvoir par le pays est le seul procédé pour créer un gouvernement fort.

Liberté.

M. Victor Hugo n'éprouve aucun embarras à se représenter devant le public le lendemain de son échec. Comme ces auteurs sifflés, il est devenu modeste, et malgré le margouillis d'une harangue qu'il adresse au peuple de Paris, nous prenons acte d'une parole grave jadis écrite en vers et que M. Victor Hugo réédite aujourd'hui en prose.

« Le pas grave et mesuré du progrès suffit pour l'écrasement des choses fausses. Déjà sormais, tout par le vote, rien par le fusil. »

Il y a quinze ans, M. Victor Hugo écrivait dans les *Châtiments* :

« Le progrès toujours fort et toujours innocent ne sait pas ce que c'est que de verser le sang. »

La Commune avait donné un démenti à ces vers, et le poète faisait chorus entre les deux trophées !

Publiée il y a quelques jours, cette harangue aurait enlevé 20,000 suffrages à M. Victor Hugo.

Patrie.

Afin d'assurer les élections de M. Chesnelong dans les Basses-Pyrénées, de M. Charreyron dans la Haute-Vienne, de M. Levert dans le Pas-de-Calais, de M. Grange dans la Haute-Savoie et celle de M. Dauphin dans la Somme, les conservateurs de toutes les nuances et de toutes les opinions se sont réunis. Ils ont voulu, avant tout, en portant leurs suffrages sur des

hommes honnêtes et appartenant au parti de l'ordre, éloigner les candidats radicaux. C'est là un exemple excellent et d'autant plus utile à suivre que les partisans de M. Barthélemy Saint-Hilaire et ceux des autres amis de M. Thiers, ont préféré voter pour des candidats radicaux plutôt que pour des candidats conservateurs.

Cela a eu lieu dans les Bouches-du-Rhône, dans le Gard, où M. Paul Benoist d'Azy l'aurait emporté sur son concurrent sans l'appoint des voix données à M. Laget, radical, par le parti des hommes du 4 septembre; cela a eu lieu également dans la Somme, où M. Borni, radical, a eu les voix des mêmes hommes, mais sans réussir cette fois; cela a eu lieu encore, dans les Basses-Pyrénées, où les amis de M. Gambetta, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de M. Jules Simon, ont réuni leurs efforts pour amener le succès du républicain M. le marquis de Noailles. La répulsion que cette candidature a soulevée a été une des causes du succès de M. Chesnelong, homme généralement estimé, qui a groupé autour de lui tout le parti conservateur.

Nous devons espérer que l'arrivée à Berlin de M. le comte de Gontaut-Biron va inaugurer une ère d'apaisement et de bonne intelligence dans les relations que nous avons entretenues avec l'Allemagne. Le nouvel ambassadeur possède à un haut degré quelques-unes des qualités qu'il était le plus nécessaire de voir réunies chez notre représentant au sein d'une société qui, hier encore, était notre implacable ennemie et qui n'a peut-être pas encore déposé la défiance hautaine, amère, avec laquelle elle a usé de la victoire. Notre malheureux pays ne peut prétendre faire illusion à personne sur l'étendue de ses ressources actuelles, mais le sentiment de son droit et le soin de sa dignité lui commandent de ne pas oublier son passé et de faire pacifiquement comprendre aux autres que Dieu ne l'abandonnera pas dans l'avenir.

Journal de Paris.

On a distribué aux députés le rapport de la commission chargée d'examiner diverses propositions, et notamment celle de M. de Tréveneuc, concernant le rôle à jouer par les conseils généraux dans le cas où la Représentation nationale aurait été, comme au 18 brumaire, au 24 février, au 2 décembre et au 4 septembre, envahie et dispersée par la force. Le rapport conclut à ce que, dans le cas où l'Assemblée nationale viendrait ainsi à disparaître encore une fois, en présence d'un coup d'Etat ou d'une émeute, les conseils généraux puissent se réunir immédiatement et de plein droit au chef-lieu de chaque département. Chaque conseil général nommerait deux délégués, et une Assemblée nouvelle, composée des délégués de tous les départements, serait immédiatement constituée. Elle siégerait dans une ville du centre, à Bourges, à Tours ou à Poitiers, et serait chargée de prendre, pour toute la France, les mesures urgentes que nécessiterait le maintien de l'ordre et spécialement celles qui auraient pour objet de rendre à l'Assemblée nationale la plénitude de son indépendance et l'exercice de ses droits.

Nous sommes très favorables au principe de la proposition Tréveneuc, nous souhaitons même que le projet présenté par la commission et qui est destiné à lui donner force de loi puisse être adopté. Mais nous doutons de l'efficacité des moyens proposés pour rendre à la France la représentation nationale dont l'aurait subitement privée un coup d'Etat comme ceux du 18 brumaire et du 2 décembre, une émeute comme celles du 24 février ou du 4 septembre.

Les conseils généraux auraient d'abord à se réunir au chef-lieu du département. Ils auraient à se constituer, à délibérer et à choisir leurs délégués. Ceux-ci auraient à leur tour à se rendre à Poitiers, à Tours ou à Bourges. Arrivés-là, nouvelle constitution, nouvelles délibérations. Mais pendant ce temps la capitale, avec toutes les ressources que la centralisation y accumule, serait au pouvoir de ceux qui auraient fait la révolution ou le coup d'Etat. Or, il faudrait les supprimer bien maladroits, bien inférieur à tous leurs devanciers, pour supposer qu'ils laisseraient les conseils généraux s'agiter impunément. Il y a mille à parier contre un que tous les conseillers généraux seraient empoignés avant d'avoir même pu songer à se rendre au chef-lieu du département.

Français.

S'il est un fait qui ressort de l'histoire et de l'expérience des peuples étrangers, c'est que le clergé est la force morale la plus efficace que l'on puisse employer pour développer l'instruction. Dans la grande enquête de 1864, les inspecteurs universitaires, si imbus qu'ils soient de certains préjugés contre l'Eglise, sont forcés de le reconnaître. Le meilleur moyen, disent-ils, d'assurer la fréquentation de l'école, c'est l'influence du curé. Partout, ajoutent-ils, où cette influence s'exerce les résultats sont immédiats. Ils constatent par exemple, le nombre insignifiant des illettrés dans les diocèses où les curés n'admettent à la première communion que les enfants sachant lire.

Regardez les pays étrangers; partout où l'on admire une instruction primaire florissante, c'est que l'Etat et l'Eglise sont unis pour cette œuvre, ou que tout au moins liberté complète est donnée à l'Eglise. Mais c'est surtout en Allemagne, dans cette Allemagne où nos réformateurs affectent de ne voir que l'obligation, — que ce fait est remarquable. L'autorité du clergé sur l'école est telle, qu'on peut se demander ce qu'est devenue, pour les dissidents, la liberté religieuse. C'est le clergé qui fait l'inspection; c'est lui qui est chargé de faire exécuter l'obligation scolaire. En 1848, il y a eu grande agitation pour séparer les écoles de l'Eglise, mais le gouvernement a résisté et a, au contraire, donné une nouvelle force aux anciens règlements. « On a acquis la conviction de plus en plus fondée, disait une circulaire du premier octobre 1851, que la valeur morale de l'école dépend de son union intime avec l'Eglise. » On allait même jusqu'à supprimer d'autorité toutes les écoles, d'où avait été écarté, depuis 1848, l'enseignement religieux.

Ne pourrions-nous pas, d'ailleurs, invoquer le témoignage de tous les grands esprits? C'est un fait historiquement démontré, écrit un illustre protestant M. Guizot, que les seuls pays et les seuls temps où l'instruction populaire ait vraiment prospéré sont ceux où l'Eglise et l'Etat ensemble s'en sont fait une affaire et un devoir. Un philosophe, grand universitaire, M. Cousin, proclamait à la Chambre des pairs que « l'autorité religieuse devait être représentée d'office dans l'éducation de la jeunesse. » L'un des chefs du parti opposé aux catholiques en Belgique, M. Rogier, disait il y a peu d'années à la tribune de la Chambre belge: « Nous professons l'opinion nous, que la présence du prêtre dans l'école est chose utile, désirable. » Un libre-penseur, M. Escher, de Zurich, s'élevait, il y a quelques jours, dans le conseil national de Berne, aux applaudissements de la grande majorité de ses collègues, contre ceux qui « prétendent instituer des écoles sans religion et sans le concours du clergé. »

Que les libéraux et les démocrates français fassent maintenant leur examen de conscience. Ont-ils demandé à cette grande force religieuse tout ce qu'elle peut produire pour l'enseignement du peuple? Nous ne parlons pas seulement des docteurs de l'école « laïque » qui, probablement pour répandre l'instruction, veulent du coup proscrire la meilleure moitié des instituteurs. Mais dans notre législation, dans nos mœurs administratives, que de méfiances! Dès 1833, M. Guizot s'y heurtait et s'en plaignait. En 1850, elles ont été moins vives. Mais depuis, que d'efforts pour rendre cette loi populaire et pour disputer à l'Eglise la petite part qui lui avait été faite!

Ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à répandre l'instruction en France.

Union.

Si M. J. Simon était disposé à entendre la voix d'un adversaire, non d'un ennemi, nous lui dirions de retirer sa loi; elle est condamnée, et il serait juste d'épargner le temps qu'on perdrait à la discuter, à la mettre en pièces, et finalement à la rejeter.

La question de la liberté d'enseignement est celle sur laquelle depuis 1789 se prodigent le plus de paroles, le plus de contradictions, hélas! et le plus d'hypocrisies.

C'est celle sur laquelle, avec un peu de sincérité et de bon vouloir, devrait se dépenser le moins de mots et le moins de temps.

Mais veut-on la liberté d'enseignement? Si on la voulait, la loi qui l'établirait serait conçue en quelques articles clairs, concis, catégoriques, dégagés de piège et de sophisme.

Par exemple: I. L'instruction primaire comprend la lecture, l'écriture, les éléments d'histoire et de

géographie, et le CATÉCHISME.

II. Il y a deux sortes d'écoles primaires, les écoles publiques, instituées par l'Etat ou par les communes, et les écoles privées, fondées par des particuliers ou par des associations.

III. Les écoles publiques et les écoles privées sont tenues indifféremment par des instituteurs ecclésiastiques ou laïques. Toutes sont sous la surveillance de l'autorité publique en ce qui concerne le respect de la religion, de la morale et des lois.

IV. L'Etat protège également les écoles publiques et les écoles privées; les mêmes encouragements sont dus à leur zèle pour la bonne instruction des enfants.

V. Le père, à son défaut la mère, au défaut de l'un et de l'autre le tuteur, sont libres de choisir entre les écoles privées pour l'instruction de leurs enfants.

VI. Les subventions de l'Etat ou des communes, affectées à la propagation et à l'encouragement de l'instruction primaire, sont réparties entre les écoles publiques et les écoles privées dans la proportion du nombre d'élèves des unes et des autres.

VII. Des comités de pères de famille sont institués dans chaque commune en vue d'assurer la bonne tenue des écoles; le maire et le curé en font partie, etc.

Quoi de plus? Mais cela est bien simple et peut-être bien naïf. Le souci, au temps présent, n'est pas de mettre de la netteté et de l'honnêteté dans les lois, surtout dans les lois d'instruction publique, mais plutôt d'y mettre de la confusion ou de la tromperie.

On nous annonce une loi de liberté, on nous fait une loi de despotisme. Le despotisme est le fond de toute politique qui n'a pas pour base la religion, et en matière d'enseignement, dès que la loi vise à n'être pas chrétienne, il est impossible qu'elle ne vise pas à être absolutiste.

Chronique locale et méridionale.

Une pension de 600 fr. sera allouée aux veuves des gardiens de la paix et des gendarmes assassinés. La commission chargée d'en connaître a décidé que cette pension serait réversible sur les enfants, et qu'elle continuerait à être touchée par les veuves qui voudraient se remarier.

Le 10 courant, M. le Commissaire de police a mis en état d'arrestation à la disposition du parquet, un jeune et vigoureux vagabond, le nommé T... qui se livrait à la mendicité en simulat une infirmité au bras gauche tenu en écharpe. Cet honnête industriel était logé dans une auberge depuis trois jours.

Le service de nuit de la police a déposé au violon deux vagabonds nocturnes.

M. Montignac, commissaire de police à Gourdon, est nommé à Montauban, en remplacement de M. Dalous, qui est appelé aux mêmes fonctions à Toulouse.

AVIS. — En attendant les tournées d'achat qui se feront dans le département vers le mois de mars ou avril;

Il y a réception au Dépôt de remonte d'Agen les mercredi, samedi et jours de foire, à midi.

Le Comité arrête:

- 1° Des chevaux de toutes robes pour officiers de toutes armes;
2° Des chevaux de toutes robes pour la cavalerie légère;
3° Des chevaux de robes sombres pour la remonte de la gendarmerie;
4° Des chevaux de selle pour l'artillerie.

Le Chef d'escadron commandant le Dépôt, Signé: MENASSIER.

Un chien atteint d'hydrophobie ayant mordu un certain nombre de chiens et autres animaux à Cahors, l'autorité locale chargée de la police a ordonné, après constatation, l'abatage et l'entoufflement d'office de tous ces animaux.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire, auront lieu le 21 mars prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces Examens, devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef de service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

On lit dans le Moniteur:

C'est au tour de la photographie. Elle va être imposée comme tant d'autres choses, ou du moins on songe à l'imposer.

On a calculé qu'il se tire en France à peu près 150 millions d'épreuves photographiques de toute espèce, soit quatre à peu près par chaque habitant. En frappant chacune de ces épreuves d'un timbre de 10 centimes, on obtiendrait ainsi une recette nette de 15 millions. Les photographes eux-mêmes seraient chargés d'appliquer ce timbre mobile spécial.

Pour éviter la concurrence étrangère, les photographies venant de pays étrangers ne pourraient être mises en vente sans ce timbre de 10 centimes.

AVIS

COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances à primes fixes contre l'Incendie établie à Paris, rue de Châteaudun, 44.

Par décision spéciale du conseil d'administration, M. Allias, Guillaume, a été nommé agent fondé de pouvoirs de la compagnie du Soleil dans l'arrondissement de Cahors, en remplacement de M. Décas, décédé.

En conséquence, les personnes qui ont contracté ou qui voudraient contracter des assurances avec la compagnie dans l'agence de Cahors sont priées de vouloir bien s'adresser, à partir de ce jour, à M. Allias, son nouveau représentant.

Constituée en 1829, au capital de six millions de francs, la compagnie du Soleil dispose aujourd'hui, au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes annuelles, d'un capital de garantie de plus de dix-sept millions de francs.

Elle assure aux conditions les plus libérales les propriétés mobilières et immobilières contre tous les risques d'incendie.

Les sinistres sont réglés avec toute la promptitude et la loyauté désirables. Les indemnités sont payées comptant immédiatement après le règlement définitif des dommages.

Les bureaux de l'agence sont établis à Cahors, rue de la Préfecture, près du Quai.

La préfecture de la Gironde communique l'avis suivant aux journaux de Bordeaux:

Des associations politiques permanentes se sont formées dans le département de la Gironde, sous le nom de Comité de propagande républicaine et de Comités cantonaux.

Aux termes de la législation existante, aucune association politique ne peut être formée sans l'autorisation du gouvernement, et les associations non autorisées doivent être dissoutes. (Code pénal, articles 291, 292, 293 et 294. — Loi du 10 avril 1834, articles 1, 2 et 3.)

Le préfet invite le Comité de propagande républicaine, les Comités cantonaux et tous autres Comités politiques existant dans le département de la Gironde, à se dissoudre immédiatement.

Il prévient les membres de ces Comités, leurs délégués ou correspondants dans les communes, et les personnes qui leur prêteraient ou leur loueraient un local pour se réunir, que s'ils ne se conformaient pas à la présente invitation, ils seraient passibles d'un emprisonnement de deux mois à un an, et d'une amende de cinquante à mille francs.

Bordeaux, le 8 janvier 1872.

Le Préfet de la Gironde, Ferdinand DUVAL.

Théâtre de Cahors.

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur, Vous avez avec tant d'obligeance annoncé la représentation qui devait avoir lieu, à mon bénéfice, dimanche, que je ne doute pas de votre bonne grâce à donner la même publicité à ma

lettre. Je tiens essentiellement à ce que le public sache bien que je suis complètement étranger au spectacle de dimanche que donnent M. Fé-nasse et ses artistes.

Bien plus, ne sachant pas si cette représentation contentera le public, nous renonçons complètement M. Comte et moi à en accepter les suites en reprenant la direction une deuxième fois après eux.

Etant demandés au théâtre de Montauban, nous avons le regret de faire par lettre et par la voie de votre estimable journal nos adieux au public qui a bien voulu nous témoigner tant de sympathie et de bienveillance, espérant qu'il nous sera donné de revenir un jour.

Agréés, etc., etc. COMTE. — DE GRAVELLES.

Cahors, 13 janvier 1872.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 13 janvier 1872.

Naissances.

Péehmajou (Josephine), St-Henri. — Couderc (Marie-Barthe), rue de la Gare. — Sémirol (Louis-Achile), rue Soubirou. — Bousquet (Jules), rue Corridor. — Liauzu (Joseph), place St-James.

Décès.

Marty (Antoine), postillon, 36 ans, rue Cheval Blanc. — Delpérier, Alexandre et François, Jumeaux, 6 jours, rue coin de Lastié. — Bombézi (Hélène), religieuse, 85 ans, célibataire, Boulevard Nord. — Couderc (Marie-Barthe), 2 jours, rue de la Gare. — Beauville (Antoine), ex-militaire, 89 ans, hospice.

Bulletin commercial

Mairie de Cahors.

Cahors. — Marché du 13 Janvier 1872.

Blé.

En vente : 120 hectolitres. — Vendu : 98 hectolitres. — Prix moyen : 26 fr. 13 l'hectolitre.

Maïs.

En vente : 160 hectolitres. — Vendu : 128 hectolitres. — Prix moyen : 13 fr. 14 l'hectolitre.

AVIS. — Il vient d'être créé, à Gourdon, des Marchés Foires qui se tiendront, dans cette ville, le 2^e et 4^e samedi de chaque mois à partir du mois de janvier 1872.

AVIS. — M. le Maire de la commune d'Ussel, canton de St-Germain, a l'honneur d'informer le public, que 2 nouvelles foires viennent d'être créées dans cette commune. Elles s'y tiendront les 9 février et 7 septembre de chaque année.

Lorsque ces deux dates concorderont avec un Dimanche, les foires seront tenues le Samedi.

Le Maire, Couture (Cyprien).

Nous lisons dans le Gaulois les renseignements suivants qui viennent à l'appui de la thèse économique si brillamment soutenue dans notre dernier numéro par M. de Forcade :

La dénonciation du traité de commerce de 1866 excite en Angleterre une assez vive émotion.

Les vins de France, qu'on s'était habitué à boire à Londres et dans toutes les grandes cités britanniques, seront naturellement surchargés de droits. Pour donner une idée de la place prise de l'autre côté du détroit par nos vins, disons que nos produits du Roussillon ont remplacé le vin de Porto, auquel les Anglais donnent le nom de vin de l'Empereur.

La culture de la vigne, qui avait pris en France une prodigieuse extension grâce à l'immense débouché du marché britannique, va périlclipiter. Les Anglais iront chercher leurs vins en Espagne et en Portugal.

Marmande, 10 janvier.

La foire du 1^{er} samedi de janvier, malgré la pluie tombée pendant la nuit, a eu hier une journée favorable, aussi a-t-elle été fort belle ; grande affluence de monde, approvisionnement abondant en tous produits, champ de foire bien pourvu de beau bétail, transactions actives sur les animaux pour la boucherie, les porcs gras et les élèves.

Hier, sur notre place, les affaires en blé ont eu peu d'activité, faute de vendeurs, les offres ont été fort limitées.

Les cours étaient de 26-50 à 26-75, suivant qualité. (Echo.)

Voici les prophéties de Nick (de Périgueux) pour les mois d'hiver qui restent à courir :

« La déclinaison descendante de la lune a amené chez nous les courants polaires, qui ont donné lieu à des froids rigoureux, mais partiels, pendant la première dizaine de décembre.

« La déclinaison ascendante a ramené les courants équatoriaux, et le temps a présenté les caractères que nous avons indiqués : brumeux, couvert, humide, relativement doux.

La déclinaison descendante recommencera le 27 ; les courants polaires se rapprocheront de nous, le froid sévira de nouveau d'ici au 9 février ; mais, vu la déclinaison australe ascendante du soleil et de la plupart des planètes, le froid sera moins intense et moins persistant qu'au début. Les vents du sud domineront chez nous pendant les mois d'hiver, et le temps sera plus souvent couvert, brumeux, humide, agité, tempéré, que clair, sec et très-froid.

« Le mois de février sera généralement assez beau, principalement dans le midi.

« En un mot, l'hiver proprement dit sera à peu près normal, comme nous l'avions annoncé précédemment. »

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot.

La question financière domine toutes les autres et l'on a pu voir déjà, par les discussions des bureaux qui ont précédé la nomination de la commission du budget, à quel point l'Assemblée se préoccupait de trouver les moyens les plus propres à rétablir l'équilibre de nos finances sans égarer le pays sous le poids de nos charges de tout genre que la guerre nous a laissées. L'attention des hommes les plus compétents semble se porter aujourd'hui sur nos dépenses militaires, et je dois dire que beaucoup d'entr'eux, dont le patriotisme ne saurait être suspecté, commencent à se demander si le moyen le plus sage et le plus rationnel de résoudre les difficultés financières du moment ne serait pas de réduire momentanément de 100 millions, ou même davantage, le budget de la guerre. Se basant sur ce fait que nous ne pouvons pas de longtemps lutter avec la Prusse, ils se demandent s'il ne serait pas d'une bonne politique de l'attaquer sur un autre terrain, celui du désarmement qui, en facilitant la prompte restauration de nos finances, aurait aussi l'avantage de mettre encore plus en évidence l'attitude agressive et menaçante pour toute l'Europe du gouvernement prussien obligé par ses victoires mêmes à rester, pour de longues années, sur le pied de guerre. Ils conviennent, du reste, que la question est fort délicate, et qu'il faudrait bien se garder de désarmer, quelques charges qu'il dussent en résulter pour nous, si la situation générale de l'Europe permettait de prévoir de prochaines difficultés entre la Prusse et d'autres Etats ; car il est bien évident qu'en pareil cas, il serait impossible de retenir l'explosion des ressentiments du peuple français, et que le gouvernement aurait assumé la plus grave responsabilité en ne mettant pas la France en état de profiter de l'occasion pour reprendre les territoires qui lui ont été violemment arrachés.

Tout se réduit donc à ceci : une guerre prochaine est-elle probable entre la Prusse et d'autres puissances ? A cela les partisans du désarmement répondent par la négative en rappelant le parti pris de l'Angleterre de ne se mêler à aucun démêlé continental, en constatant que l'Autriche est hors d'état de lutter avec la Prusse, et enfin, en faisant observer que la Russie elle-même ne l'est guère davantage, outre que la plus parfaite entente paraît régner actuellement entre le Czar et son oncle l'empereur d'Allemagne. La Prusse étant donc pour le moment maîtresse absolue des destinées de l'Europe, ne vaudrait-il pas mieux, plutôt que de songer à une lutte de longtemps impossible, mettre à profit notre impuissance momentanée pour guérir nos plaies financières et préparer ainsi plus sûrement l'avenir ? Les partisans de cette idée n'entendent pas, du reste, que le désarmement soit complet, et même ils soutiennent qu'on peut très-bien le faire accorder avec le service obligatoire pour tout le monde. Ils ne veulent pas, dans l'intérêt de nos finances, de forte armée permanente, mais ils conseillent en citant l'exemple de la Suisse, des exercices annuels qui nous permettraient à un moment donné ou quand les charges du trésor se seraient allégées, de former promptement des armées. J'ai tenu à vous indiquer ces idées parce qu'elles doivent, dit-on, être exposées à la tribune dans le cours de la discussion actuelle sur les nouveaux impôts. Il est douteux, du reste, qu'elles réunissent les suffrages de la majorité, en présence des efforts constants du Président de la République, pour remettre

nos forces militaires, sur un pied respectable, efforts qui font croire à bien des gens, que la politique européenne renferme dans son sein plus d'une éventualité favorable dont nos gouvernants seuls ont le secret.

M. de Rémusat est parti ce matin pour Paris, où il doit échanger aujourd'hui avec le comte d'Arnim les rectifications de la convention additionnelle au traité de Francfort, approuvée avant-hier par l'Assemblée nationale.

L'élection de la Corse est définitivement fixée au 11 février. M. Casimir Périer a écrit à M. Dauphin, le nouveau préfet de la Somme, pour l'engager à accepter le mandat que lui ont conféré les électeurs. On n'a pas encore reçu la réponse de M. Dauphin.

L'empereur du Brésil visite en ce moment nos ports de l'Océan. Il est arrivé hier à Cherbourg où il a été reçu à la gare par les autorités de la ville. Il est descendu à l'hôtel de l'Univers.

Le président de la Société d'agriculture de Montpellier a envoyé une dépêche à M. Thiers pour le prier de lever les difficultés relatives à l'établissement d'une école d'horticulture dans le département de l'Hérault.

Bourse de Paris.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their respective values: 56,10, 81,25, 91,00.

Annonces

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des capucines n° 19 ; — dans les départements ; aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac ; Calmette ; Bourion ; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Échiquier 29

L'administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3 %. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

A VENDRE

A L'AMIABLE

- 1° Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).
2° Une MAISON, sise à Cahors, rue fondne derrière celle indiquée ci-dessus.
3° Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd dans une situation des plus agréables.
Pour plus amples renseignements s'adresser à Me Lagarrigue, notaire, ou à Me Delbreil, avoué.

Fond d'épicerie à céder

S'adresser au bureau du Journal.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.